

Conseil d'Administration

Séance en format hybride

Séance du Jeudi 12 mars 2026

Procès-Verbal validé au Conseil d'Administration du 23 juin 2026



Table des matières

Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble	4
Affaires administratives	7
Élection du Président du Conseil d'administration	7
délibération CA-2026-01	7
Informations du Directeur	7
Compte rendu des décisions prises par le Directeur	9
Affaires administratives (suite)	9
Approbation du PV1 du CA du 9 décembre 2025	9
délibération CA-2026-02	9
Approbation du PV2 du CA du 9 décembre 2025	9
délibération CA-2026-03	9
Approbation du lancement d'une démarche collective visant la constitution d'une structure juridique regroupant les 9 Sciences Po de Région (Groupe ScPo)	9
délibération CA-2026-05	9
Approbation du plan achat responsable de l'UGA	11
délibération CA-2026-04	11
Affaires Financières	12
Approbation du compte financier de l'exercice 2025	12
délibération CA-2026-06	12
Motion AGORA sur la stabilité du plafond maximal des frais de scolarité	15
Information	15
Affaires Pédagogiques	18
Approbation des grandes orientations de la réforme du 1er cycle	18
délibération CA-2026-07	18
Affaires Juridiques	26
Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – collèges des professeurs des universités et des maîtres de conférences	26
délibération CA-2026-12	26
Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants	26
délibération CA-2026-13	26
Approbation de la participation de Sciences Po Grenoble-UGA au service partagé « CAP@UGA »	26
délibération CA-2026-08	27



Procès-verbal

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de double diplôme entre GEM et Sciences Po Grenoble-UGA	27
délibération CA-2026-09	27
Approbation de la convention avec l'Université Internationale de Rabat	27
délibération CA-2026-10	28
Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au dispositif de la mutualisation inter IEP des parcours de 4ème et 5ème année	29
délibération CA-2026-11	29
Bilan Formation Continue et perspectives	29
Information	29
Clôture de la séance	29

PV CA IEPG | 12 mars 2026



Ordre du Jour

11h00 - 11h20 Informations du Directeur

1. Informations du Directeur
2. Compte-rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration

11h20 - 12h20 Affaires administratives :

3. Élection du Président du Conseil d'administration (délibération CA-2026-01)
4. Approbation du PV n°1 du CA du 9 décembre 2025 (délibération CA-2026-02)
5. Approbation du PV n°2 du CA du 9 décembre 2025 (délibération CA-2026-03)
6. Approbation du plan achat responsable de l'UGA (délibération CA-2026-04)
7. Approbation du lancement d'une démarche collective visant la constitution d'une structure juridique regroupant les 9 Sciences Po de Région (Groupe ScPo) (délibération CA-2026-05)

12h20 - 13h00 Affaires financières :

8. Approbation du compte financier de l'exercice 2025 (délibération CA-2026-06)
9. Motion AGORA sur la stabilité du plafond maximal des frais de scolarité

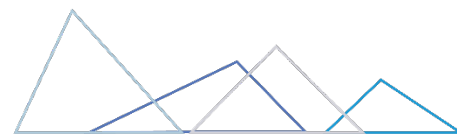
Pause déjeuner

14h00 - 14h10 Ouverture du vote pour l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers et à l'égard des personnels enseignants - collège personnels

14h10 - 16h30 Affaires pédagogiques :

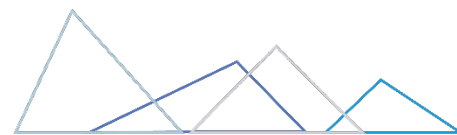
10. Approbation des grandes orientations de la réforme du 1er cycle (délibération CA-2026-07)
11. Approbation de la participation de Sciences Po Grenoble-UGA au service partagé « CAP@UGA » (délibération CA-2026-08)
12. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de double diplôme entre GEM et Sciences Po Grenoble-UGA (délibération CA-2026-09)
13. Approbation de la convention avec l'Université Internationale de Rabat (délibération CA-2026-10)
14. Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au dispositif de la mutualisation inter IEP des parcours de 4ème et 5ème année (délibération CA-2026-11)
15. Bilan Formation Continue et perspectives

16h30 - 17h00 Affaires juridiques :



Conseil d'administration
Procès-verbal

16. Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – collèges des professeurs des universités et des maîtres de conférences **(délibération CA-2026-12)**
17. Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants **(délibération CA-2026-13)**



À la suite de l'expiration du mandat du Président sortant, qui n'est par ailleurs pas encore arrivé du fait d'un retard de train, Fabien TERPAN, doyen d'âge, ouvre la séance et la préside. Il procède à un tour de table, afin que les participant(e)s se présentent.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Élection du Président du Conseil d'administration **délibération CA-2026-01**

Présenté par [Fabien TERPAN](#)

Pascale MARTINOT explique le déroulé de l'élection du Président.

Le Président procède au vote.

Mise aux voix de la délibération = 25 POUR - 2 CONTRE

Jean-Luc NEVACHE est réélu Président du Conseil d'administration.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

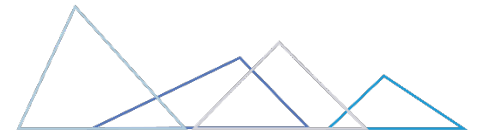
Simon PERSICO

Le Directeur commence par féliciter les personnes élues (enseignant(e)s, enseignant(e)s-chercheurs(se)s, nouveaux arrivant(e)s). L'actualité de l'IEP est riche, mais le Directeur souhaiterait faire la lumière sur deux bonnes nouvelles et un dossier plus complexe.

D'abord, les Journées de l'Ukraine, organisées en commémoration des 4 ans de la guerre, ont été un succès. Elles ont permis de recevoir l'ambassadeur d'Ukraine au Conseil de l'Europe et Oleksandra MATVIÏTCHOUK, prix Nobel 2022 de la paix, avocate à la tête d'une ONG documentant les crimes de guerre de l'armée russe. Tous deux ont pu, dans leurs interventions, défendre les droits humains et la démocratie qui sont au cœur de l'ADN de Sciences Po Grenoble - UGA. Avec un tel événement, l'IEP réaffirme par ailleurs sa capacité à accueillir des personnalités de premier plan et à participer aux échanges interculturels. Le Directeur partage un des exemples de l'enrichissement interculturel : en ukrainien, le mot « espoir », « nadiya » comporte le mot « diya », qui veut dire « action ». Ce simple détail est aussi un apprentissage et une ligne de conduite pour la communauté de Sciences Po Grenoble-UGA.

Ensuite, le pré-rapport de l'HCERES concernant la formation et le diplôme d'établissement sur la période 2020-2024 est très positif. Les points forts de l'IEP, aux yeux des rapporteurs, sont la pluridisciplinarité, l'internalisation, la professionnalisation, l'ouverture des parcours et l'implication des représentant(e)s du monde socioprofessionnel. Quelques recommandations ont été émises : réfléchir au regroupement de certains parcours, mettre en place des indicateurs de suivi sur le taux de réussite des étudiant(e)s, définir les modalités d'évaluation des enseignements et renforcer l'anticipation des financements non pérennes. Le Directeur souhaite remercier les équipes qui se sont mobilisées dans le cadre de cette évaluation et se félicite des résultats de cette évaluation qui ne manqueront pas de nourrir les réflexions futures.

Le Directeur souhaite aussi informer le Conseil d'administration d'une problématique qui secoue la communauté de l'IEP et dont il veut rendre compte devant le conseil dans la mesure où ces informations ont été rendues publiques lors d'une assemblée générale étudiante qui a récemment rassemblé une centaine



Conseil d'administration
Procès-verbal

d'étudiant(e)s et de communications publiques. Par cette information du CA sur ces faits très récents, le Directeur souhaite faire œuvre de transparence et offrir une réponse institutionnelle.

Le Président réélu, Jean-Luc NEVACHE, rejoint la réunion.

Le Directeur reprend la narration des faits. En novembre 2025, un étudiant a été mis en garde à vue concernant des faits datant du 21 février 2024. D'après les informations collectées, des personnels de l'établissement avaient à l'époque attesté de violences commises à l'encontre d'un agent de l'IEP. Le Directeur rappelle que les violences en marge des blocages sont intolérables. Un signalement légitime avait alors été effectué auprès du procureur, accompagné de témoignages pour en identifier les auteurs, qui mèneront à la garde à vue de novembre 2025. Or, l'identification de l'étudiant s'est révélée fausse : celui-ci a démontré être à l'étranger, dans le cadre de ses études, au moment des faits. L'affaire a été classée sans suite par le parquet et l'étudiant indûment mis en cause a été blanchi. Si ces faits sont avérés, l'établissement soutiendra l'étudiant en question et l'accompagnera d'un point de vue judiciaire, académique et personnel. Le Directeur indique qu'il est possible qu'une mobilisation étudiante ait lieu à l'occasion du présent conseil d'administration et que certains mécontentements s'expriment sur le déroulement de cette affaire.

Aurélien LIGNEREUX précise qu'il a été averti de l'enchaînement des faits la veille. Il ignorait la tenue d'une assemblée générale étudiante et n'y a pas été convié. Témoin oculaire des incidents de février 2024, il n'a pas pu se dérober au fait de témoigner et a dû décrire la scène de façon circonstanciée. Il déplore les scènes de violence inhérentes aux blocages et constate que le port de masques et de cagoules peut conduire à des mises en cause erronées. Etant de bonne foi mais par erreur à l'origine de l'identification erronée de cet étudiant, il exprime ses profonds et sincères regrets pour le tort qui lui a été ainsi causé et il indique vouloir lui présenter personnellement ses excuses comme il le fait ici publiquement.

Le Président rappelle qu'à l'occasion du conseil d'administration suivants les faits, il avait été vérifié à la demande d'un membre du conseil qu'une plainte avait été déposée pour les inacceptables violences commises. Il est par ailleurs fréquent que les témoignages oculaires ne reflètent qu'imparfaitement ou faussement la réalité, ce qui doit inciter chacun à la prudence. Il s'est passé 18 mois entre les faits et la garde à vue, laquelle a fait suite à une interpellation au domicile de l'intéressé. Une simple convocation au commissariat aurait sans doute pu lui éviter un traumatisme supplémentaire.

Simon GODARD a découvert l'affaire le matin même et déplore qu'un étudiant ait été mis en garde à vue pendant une journée complète. La réaction de la Direction est jugée juste, mais des noms sont mentionnés en ligne, notamment celui de l'ancienne directrice des Services Juridiques de l'IEP. Elle est désignée comme étant à l'origine de la plainte. L'anonymat des personnels administratifs devrait être garanti par l'IEP lorsqu'ils exécutent une telle demande en tant que fonctionnaires. Ils ne devraient pas être nommés. Les actions judiciaires pourraient mentionner l'établissement en tant que personne morale, et non les fonctionnaires qui agissent en son nom.

Le Directeur précise à cet égard qu'il subsiste des incertitudes concernant les modalités de la plainte à l'origine de cette affaire : qui a déposé cette plainte ? l'a-t-elle été au nom de l'établissement ?

Le Président ajoute qu'un signalement au procureur de la République a été fait au nom de l'établissement sur la base de l'article 40 du code de procédure pénal mais il semble que d'autres plaintes ont également été déposées. L'affaire est classée concernant cet étudiant, mais l'auteur des faits reste non identifié.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR

Emmanuel KALNINS informe que deux décisions ont été prises pendant l'intercession concernant les subventions versées à des organismes de droit privé. Plusieurs associations en ont bénéficié. Il a été attribué un budget de 5 000 euros pour la publication d'un ouvrage aux éditions de L'Atelier.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES (SUITE)

Approbation du PV1 du CA du 9 décembre 2025 **délibération CA-2026-02**

Présenté par [le Président](#)

Le Président rappelle que la séance portait sur le renouvellement des personnalités qualifiées, sur lesquelles le Conseil d'administration devait s'exprimer. Le document a été relu par les deux présidents de séance.

Le Président procède au vote.

Mise aux voix de la délibération = UNANIMITÉ

Approbation du PV2 du CA du 9 décembre 2025 **délibération CA-2026-03**

Présenté par [le Président](#)

Le Président procède au vote.

Mise aux voix de la délibération = UNANIMITÉ

Approbation du lancement d'une démarche collective visant la constitution d'une structure juridique regroupant les 9 Sciences Po de Région (Groupe ScPo) **délibération CA-2026-05**

Présenté par [Simon PERSICO](#)

Le Directeur rappelle qu'un rapprochement s'opère depuis quelque temps au niveau des Sciences Po en Région. Il existait déjà une structure particulière et des échanges de bonnes pratiques entre 7 IEP ayant un concours commun (hors Grenoble et Bordeaux). Certains événements culturels (CRIT, Artefact, prix Mirabeau) étaient organisés à l'échelle des 10 Sciences Po. Des réunions collectives annuelles et de plaidoyer auprès du ministère se tenaient, mais n'étaient pas satisfaisantes. Par exemple, la mutualisation des parcours au 2^e cycle avait été traitée dans des échanges entre le réseau des 7 IEP et Grenoble a pu participer aux discussions dans un second temps, ce qui a affaibli son influence. Plusieurs éléments expliquent que Grenoble n'ait pas été membre, jusqu'ici, du Réseau des IEP. D'abord, la non-appartenance de l'IEP à ce réseau formalisé est liée à un concours spécifique à Grenoble. Ce concours vise à une plus grande ouverture sociale en termes de



Procès-verbal

recrutement, tout en gardant une signature grenobloise. Un dossier documentaire et un entretien ont été ajoutés dans la sélection par la réforme du concours de 2020, dont le thème 2026 est « S'alimenter au XXI^e siècle ». Par ailleurs, Grenoble se distinguait car il était fortement soutenu par la FNSP. Celle-ci a changé sa politique et les personnels FNSP ne sont plus renouvelés. La création d'une structure regroupant les 9 Sciences Po de région permettra une meilleure défense de la marque Sciences Po, que nous partageons avec Sciences Po Paris, favorisera la coordination des politiques au niveau des concours, même s'ils restent distincts, facilitera le financement de programmes d'ouverture sociale de façon collective (mécènes) et sera l'opportunité de mener des réflexions stratégiques communes. Sciences Po Paris ne fait pas partie du groupe des 9, car son développement est plus orienté vers l'international, ce qui légitime l'ancrage territorial des IEP de région. Le nouveau groupe Sciences Po revêtira la forme d'une association ou d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public).

Le Président rappelle que, lors de l'intégration de l'UGA, la personnalité morale de l'établissement a été conservée, ce qui permettra à l'avenir le maintien d'une double appartenance (UGA et réseau IEP).

Fabrice LARAT encourage cette démarche de mutualisation. Le temps de la spécificité de Grenoble est révolu.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) souhaite connaître les coûts associés à l'opération de mutualisation et l'impact sur le personnel. Il craint la persistance du réseau commun des 7 établissements initiaux.

Julien LOYER évoque le lien avec les collèges universitaires régionaux. Il souhaite connaître le calendrier d'exécution de la démarche et les prochaines étapes, et affiche un soutien à la volonté de maillage régional.

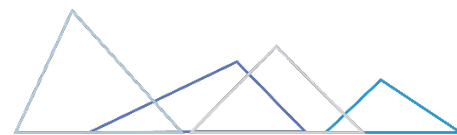
Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, se montre favorable à la construction de ce réseau garantissant une bonne visibilité et une réflexion commune. Elle demande si l'uniformisation sera complète ou si des spécificités subsisteront.

Jérôme BELLION-JOURDAN suggère que le réseau des Sciences Po de région démarque Sciences Po Paris, afin de lui proposer de faire partie d'un réseau France, dans une démarche positive et constructive.

Stéphane PUSATERI rappelle avoir réuni les directeur(ice)s des IEP de région à Paris au début des années 2000 lors d'une conférence auprès de la presse spécialisée dans l'enseignement supérieur. Le ministère les avait reçus dès le lendemain. Réunir l'ensemble des IEP de région dans un même réseau est une force.

Le Directeur remercie les intervenant(e)s pour leur soutien. Concernant les coûts, une logique de mutualisation est envisagée. Les compétences seront transversalisées (données communes, pilotage), afin d'améliorer et harmoniser les pratiques. Il n'est pas prévu de créer de nombreux postes. La charge de travail des agent(e)s sera ajustée pour être mise au service du collectif.

Le Directeur précise que le calendrier d'exécution est incertain, car il dépend du type de structure juridique qui sera choisi et accepté par le Ministère. La mise en place d'un GIP demande plus de temps que la création d'une association. Concernant les spécificités des IEP, elles seront plus ou moins conservées, car certaines formations resteront communes. Des particularités pourront subsister au niveau des Parcours de second cycle en fonction des atouts de chaque IEP (sciences sociales, données, transition écologique, démocratique, organisationnelle, numérique, etc.). La réforme du 2nd cycle participera à cette clarification. Concernant les interactions avec Sciences Po Paris, il a été envisagé d'engager un dialogue et le Directeur se prononce en faveur d'un échange.



Le Président procède au vote.

Mise aux voix de la délibération = UNANIMITÉ

Approbation du plan achat responsable de l'UGA
délibération CA-2026-04

Présenté par [Florent GOUGOU](#) et [Jean ADAM](#)

Jean ADAM explique que ce projet finalise le plan de transformation écologique ayant démarré plusieurs mois auparavant. Il a été mené par des comités dans lesquels l'ensemble des établissements de l'UGA étaient représentés. Sciences Po Grenoble a participé à la rédaction des plans et sera partie prenante de la remontée d'informations et du suivi. Les 3 précédents plans ont déjà été passés en revue en Conseil d'administration.

La séance est momentanément suspendue.

Jean ADAM rappelle les 3 aspects principaux du plan achat (environnemental, social, économique & éthique), ainsi que la coordination avec l'UGA qui affectera des ressources à ce projet. Le recrutement d'un(e) acheteur(e) responsable est prévu et des outils seront construits. Ce volet clôt le plan de transformation écologique. La prochaine étape est le suivi des indicateurs proposés au sein de la Direction et des Directions associées aux autres plans (mobilité, achats, biodiversité, bâtiments).

Emmanuel KALNINS précise qu'à compter du 21 août 2026, la loi « Climat et Résilience » de 2021 entrera en vigueur. Des critères environnementaux devront être intégrés dans les marchés publics lors de la sélection des offres.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, estime que les collectivités et les organismes publics ne recourent pas suffisamment à ces critères.

Emmanuel KALNINS confirme que certains critères environnementaux figurent déjà dans les marchés publics, mais que les clauses environnementales sont parfois difficiles à mettre en place dans les marchés de façon pertinente, par exemple concernant le service juridique.

Caroline VIGNOUD demande si un label spécifique a été sélectionné avec les entreprises partenaires, afin de faciliter l'évaluation (EcoVadis).

Jean ADAM explique que ce travail sera effectué par chaque Direction au cas par cas.

Haitem GUIZANI souhaite savoir comment seront délimités les périmètres d'achat.

Jean ADAM indique qu'il s'agit de ce qui sera acheté par chaque établissement. Le plan concerne l'ensemble de l'UGA.

Le Président procède au vote.



Mise aux voix de la délibération = UNANIMITÉ

Florent GOUGOU informe le Conseil d'administration qu'un plan d'action propre à Sciences Po Grenoble lui sera bientôt soumis, qui se traduira par des indicateurs de suivi et la déclinaison interne des grands plans de l'UGA. Les étapes suivantes sont la présentation au CSA, puis la soumission à l'avis du Conseil d'administration. Il propose que les actions proposées soient présentées en parallèle à la communauté de l'établissement, afin de recueillir des retours complémentaires.

Le Président est attaché au fonctionnement institutionnel de l'établissement et au respect des compétences des différentes instances. Des échanges peuvent avoir lieu en amont, mais le Conseil d'administration du mois de juin aura le pouvoir d'approuver, de modifier ou de rejeter les éléments présentés. Plus le document sera consensuel et plus sa validation sera facilitée.

Jérôme BELLION-JOURDAN souhaiterait qu'un rappel soit effectué concernant le cadre législatif des standards internationaux en matière d'environnement dans lequel s'inscrit le plan achats.

Julien LOYER recommande la mise en place d'un sondage en ligne et une présentation des résultats, afin d'identifier efficacement les sujets essentiels et/ou clivants.

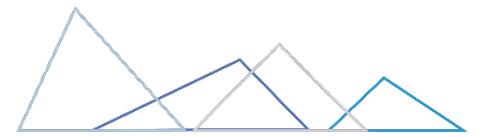
AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte financier de l'exercice 2025 délibération CA-2026-06

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#) et [Olivier GIGNOUX](#)

Une présentation est commentée.

Arnaud COEFFIER informe qu'il participe à une opération de contrôle interne et financier. Le débat d'orientation budgétaire a été voté au Conseil d'Administration en septembre 2024 et le budget a été voté au mois de décembre. Un budget rectificatif a été voté en 2025. Il présente les 6 thématiques : la saturation des plafonds d'emploi, la recherche de mutualisations, les financements d'opérations ponctuelles sur des projets fléchés, la maîtrise des déplacements et de la restauration, la clarification des prestations externes et la répartition des frais de gestion. Il est constaté une hausse de 20% des charges de personnel sur les plafonds d'emploi (renfort des services juridique et financier), soit une saturation des plafonds existants. Concernant les frais de gestion, une procédure a été validée pour mettre à disposition des fonds pour les laboratoires de recherche. Les conventions avec l'UGA ont été clarifiées (210 000 euros d'arriérés), des convergences d'outils ont été effectuées. Le CA devrait se prononcer prochainement sur le rapprochement des DSI du site. Un accord a été établi à propos du futur organigramme. L'outil Digiposte sera mis en œuvre, afin de partager des documents plus facilement. Les financements d'opérations ponctuelles affichent des taux d'exécution très positifs sur les recettes fléchées. Concernant l'EAD, le dialogue stratégique continue à être financé (100 000 euros). L'appel à projets IDEX en formation représente un budget de 500 000 euros. Les prestations externes sont en baisse nette en 2025. Une réflexion est en cours sur l'accueil. Le point à améliorer concerne les transports et les missions & réceptions : les montants sont revenus à hauteur d'avant COVID, en lien avec la reprise des activités en présentiel.



Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont présentés. Les taux d'exécution sont très performants concernant la masse salariale. Les prévisions s'améliorent. Concernant les ressources fléchées, des difficultés de prévision sont constatées en raison de planifications de recrutement trop ambitieuses ou de dépenses lors de marchés publics à construire. Les recettes prévisionnelles et réalisées (fléchées et non fléchées) sont satisfaisantes. Les produits atteignent 6 456 000 euros et les charges sont de 6 255 000 euros, soit un résultat de 200 000 euros. La capacité d'autofinancement s'élève à 330 000 euros et les dépenses d'investissement à 360 000 euros. La variation du fonds de roulement est positive (+ 40 000 euros) et le fonds de roulement avoisine les 7 173 000 euros. L'écart au budget rectificatif est conséquent et s'explique par une erreur de prévision en lien avec un paiement de l'université de Rabat (150 000 euros). Certains reliquats de dépenses de fonctionnement sont répartis sur le périmètre. Des sorties comptables post-inventaire génèrent un résultat de 42 000 euros. Aucun plan d'économie n'avait été mis en route, donc l'établissement n'est pas pénalisé. La trésorerie s'élève à 8 600 000 euros avant mise en œuvre d'un plan d'investissement (travaux de rénovation énergétique).

Olivier GIGNOUX constate que les niveaux sont très élevés, notamment la trésorerie. Les travaux feront varier le fonds de roulement à la baisse de façon significative.

Le Président avertit qu'il est périlleux d'afficher de tels résultats dans une période de disette budgétaire gouvernementale quand bien même cette trésorerie a vocation à être prélevée pour des réalisations déjà prévues.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, souhaite connaître le montant des futurs travaux et questionne son impact sur le fonds de roulement.

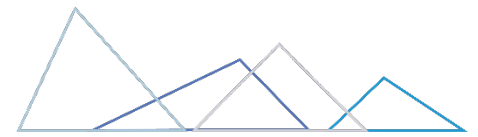
Arnaud COEFFIER informe qu'un marché est en cours de lancement avec un conducteur de travaux, afin d'accompagner l'ensemble des opérations. Le budget est de 2,5 millions d'euros HT. Des ressources fléchées à hauteur de 800 000 euros seront mobilisées. Le montant total serait de 4 millions d'euros jusqu'à fin 2028.

Le Président recommande d'investir des sommes le plus rapidement possible, afin d'équilibrer les comptes.

Haitem GUIZANI revient sur un appel à projets proposé aux étudiant(e)s de Master 2, afin qu'ils puissent financer le terrain de recherche de leur mémoire. Dans une logique de redistribution, il est proposé d'élargir ce principe aux étudiant(e)s de 3^e année. Elle dénonce un problème structurel dans le budget de la commission de solidarité.

Le Président précise que le fonds de roulement sera placé sur l'investissement, et non sur les crédits de fonctionnement ou de subvention, car ceux-ci occasionnent un effet *revolving* de la dépense. Il rappelle que l'établissement a traversé des difficultés financières très importantes il y a une dizaine d'années et qu'il convient de veiller à sa bonne gestion.

Giulio CARIGNANO (AGORA) confirme que la question du fonds de roulement et de la trésorerie est cruciale à l'approche des élections présidentielles. Le budget à venir devra privilégier les investissements et définir les perspectives de la BRMIE. Les droits d'inscription ont augmenté de 42,7% en 2024 et constituent la 1^{ère} ressource de l'établissement. La clarté est nécessaire concernant la définition et la distribution des coûts, qui devraient être indexés sur l'inflation des tranches. En l'absence de revalorisation, l'IEP s'enrichit grâce au *fiscal drag*. Il souhaite savoir pourquoi les achats sur les frais accessoires ont augmenté de 50%. Il suggère que davantage de budget soit consacré aux enseignant(e)s, au personnel, à une ré-internalisation et aux bourses.



Arnaud COEFFIER informe avoir reçu la notification de la région au mois de décembre sur la même base que l'année précédente. Il a été prévu de réinjecter le même montant en 2026 (environ 75 000 euros). Prendre en charge sur les réserves des dépenses récurrentes revient à établir un déficit structurel. Concernant les réinternalisations, la problématique du plafond d'emploi perdure. Toute réintégration sur des fonctions pérennes doit correspondre à un poste pérenne. Concernant les frais accessoires, les éléments seront transmis ultérieurement. Il rappelle que les frais de scolarité de l'IEP financent en grande partie le budget de l'établissement, ce qui constitue une particularité. Les frais d'inscription ont augmenté en 2024, mais ont diminué de 18% en 2025. Augmenter les coûts de fonctionnement semble dangereux, car il s'agit de dépenses structurelles difficiles à maîtriser par la suite.

Olivier GIGNOUX indique que les variations des ressources liées aux frais d'inscription sont liées à la structure sociologique des étudiant(e)s. La grille des taux ne varie pas et le nombre d'échelons est élevé.

Simon GODARD se félicite de la clarté des documents présentés et du récent changement de logiciel. Concernant les travaux, un travail est mené par un cabinet d'urbaniste fondé par d'ancien(ne)s étudiant(e)s concernant les usages du bâtiment et la transition écologique. Il regrette que les dépenses courantes ne puissent pas être davantage financées. En page 7 de la note de l'ordonnateur, il est mentionné l'aide à la recherche apportée par l'IEP. Elle représente un véritable investissement. L'aide minimale apportée par la commission scientifique et le soutien de l'établissement sont indispensables, notamment pour organiser des colloques. Ce budget de 5 000 euros est important et pourrait être légèrement augmenté.

Julien LOYER rappelle que la trésorerie pourrait être mobilisée pour des projets d'investissement relatifs au plan stratégique. Il souhaiterait que différents scénarii d'investissement soient proposés.

Le Président confirme qu'il faut dépenser de l'argent sur des projets identifiés, quitte à préfinancer, car l'attribution des marchés est inévitablement lente.

Jérôme BELLION-JOURDAN demande si le Conseil d'administration pourrait se prononcer pour le provisionnement d'un compte pour travaux futurs, afin de pouvoir bloquer un montant déterminé. Une enveloppe budgétaire, si elle n'est pas engagée structurellement, pourrait éventuellement être allouée de manière ad hoc et temporaire pour le soutien à la recherche sur d'autres projets, afin de mettre à profit la bonne santé financière de l'établissement.

Le Président cite la possibilité d'une dépense de fonctionnement qui n'aurait lieu qu'une fois, un *one shot*.

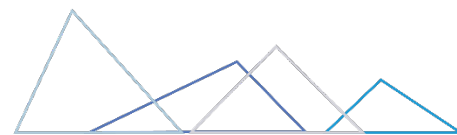
Olivier GIGNOUX informe qu'il n'est pas légal d'effectuer des provisions pour investissement.

Haitem GUIZANI se demande si les établissements publics peuvent disposer d'un compte d'épargne.

Le Président informe que cette possibilité n'existe pas parce qu'il existe une unité de compte avec l'argent de l'État. Il n'est pas non plus possible d'investir dans des valeurs mobilières de placement. Le Trésor public a un monopole.

Olivier GIGNOUX ajoute qu'il faudrait trouver un intermédiaire chargé de mener les travaux et en mesure de facturer l'établissement par avance.

Éric BRUN évoque le fait d'offrir de l'aide sociale.



Olivier GIGNOUX indique qu'une Fondation devrait alors être créée.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, évoque la Fondation UGA.

Arnaud COEFFIER propose de finaliser un plan pluriannuel d'investissement et de le soumettre au vote du Conseil d'administration. À sa connaissance, il n'y a jamais eu d'opposition au financement d'un projet ponctuel, sous réserve qu'il ne puisse pas devenir pérenne. Par exemple, les programmes PAUSE ont été discutés en début de semaine et des moyens y seront alloués. Il est important d'engager des dépenses sur la base du prévisionnel.

Estelle CARRELT-DE-LOISY intervient au sujet du budget prévu pour les travaux de rénovation et d'entretien. En cas de travaux d'infrastructures importants, les budgets ne cessent d'augmenter. Elle recommande qu'une marge financière soit prévue. Les factures finales ont tendance à être gonflées par l'augmentation constante du coût des matières premières.

Le Directeur rappelle que la discussion sur le budget a déjà eu lieu l'année précédente. Il déplore l'inertie et les réticences à la mise en place de projets de grande ampleur et à la dépense. Un bâtiment de l'université historique situé place de Verdun actuellement dégradé fait partie de la réflexion avec l'UGA, et pourrait être rénové pour en faire une vitrine de Sciences Po Grenoble – UGA et de l'UGA. Actuellement, le projet est orienté vers l'école de journalisme de Grenoble. Il ne s'agit pas de travaux d'expansion, mais d'améliorer la qualité de vie et la qualité environnementale des bâtiments.

Sophie PANEL évoque la possibilité d'augmenter les budgets de fonctionnement concernant des dépenses régulières ne relevant pas d'appel à projets, notamment le fonds de solidarité. Les sommes distribuées sont mineures au regard du montant du fonds de roulement affiché.

Le Président rappelle que des mesures parfois significatives ont été prises, afin d'aligner la situation du personnel sur celle de l'UGA.

Arnaud COEFFIER quitte la réunion.

Le Président procède aux votes.

Mise aux voix de la délibération sur les articles 1 à 3 = UNANIMITÉ

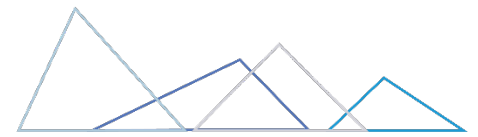
Mise aux voix de l'affectation du résultat aux réserves de l'établissement = UNANIMITÉ

Motion AGORA sur la stabilité du plafond maximal des frais de scolarité

Information

Présenté par [Giulio CARIGNANO \(AGORA\)](#)

Le Président rappelle que la question posée par cette motion vise à modifier le règlement intérieur, afin d'introduire une « clause de sauvegarde » prévoyant la non augmentation des frais de scolarité en cours d'étude.



Procès-verbal

Giulio CARIGNANO (AGORA) part du constat de l'augmentation du quota payé par les étudiant(e)s sur le budget de l'IEP. La conjoncture française est inquiétante. Une prévisibilité devrait être fournie aux étudiant(e)s en fixant à l'entrée les tranches et le plafond maximal de frais de scolarité (actuellement entre 0 et 6 300 euros). L'augmentation des frais de scolarité ne s'appliquerait qu'aux cohortes rentrantes dans un souci de transparence. Une telle clause de sauvegarde est également en cours de discussion à la Sorbonne. L'objectif est d'élaborer une proposition plus large incluant la problématique de l'inflation d'ici le Conseil d'administration du mois de juin.

Le Président précise que la motion soumise ne mentionne que le plafond maximal des frais de scolarité, et non les tranches.

Giulio CARIGNANO (AGORA) s'assurera que la dernière version du document inclut ces deux points.

Iban HONTHAAS (OURSE) se montre favorable à la visibilité des frais de scolarité sur les 5 années à Sciences Po, mais estime que la motion est injuste, car l'augmentation des frais serait concentrée uniquement sur une année. L'OURSE s'abstiendra sur ce vote.

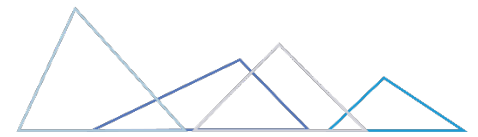
Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) annonce que Solidaires étudiant(e)s soutient cette motion, car il est important pour les étudiant(e)s recourant à des prêts de pouvoir prévoir le financement de l'intégralité de leur scolarité. Une réflexion plus large doit être menée concernant l'augmentation régulière des frais d'inscription. Le montant et les tranches pourraient être revus à la faveur des étudiant(e)s. Une éventuelle diminution des frais devrait être discutée, afin que l'accès à l'IEP soit accessible à toutes les catégories sociales.

Éric BRUN indique que la scolarité à l'IEP s'étend potentiellement jusqu'à 7 ans en cas de redoublement ou de césure. Bloquer les tarifs sur cette durée semble difficile. Il n'est pas prévu d'augmentation des frais d'inscription actuellement. Leur montant a été relativement stable sur les dernières années. L'augmentation actuelle pourrait être en lien avec le reversement des frais d'inscription de Rabat ou d'autres ressources. Le gel des frais de scolarité selon les années d'entrée serait irresponsable de la part des administrateur(ice)s et risque d'être complexe à mettre en œuvre. L'indexation des seuils des tranches sans indexer les montants reviendrait à se priver de l'apport des étudiant(e)s qui paient les montants maximaux. La problématique est celle de l'autonomie financière réelle des étudiant(e)s par rapport à leur famille. Les droits d'inscription ne correspondent pas à des dépenses courantes. Le dispositif proposé est donc risqué. Des dépenses supplémentaires pourraient être effectuées au bénéfice des étudiant(e)s, par exemple concernant la dotation du fonds de solidarité, les associations ou la mobilité internationale. L'équilibre social et budgétaire doit être préservé.

Éloïse CAUSSE (OURSE) dénonce une généralisation de la situation concernant la durée de 7 ans et désapprouve la référence au Code civil selon laquelle les parents ont le devoir de financer les études de leurs enfants. Ceux-ci sont pénalisés en cas de défaillance parentale (ruptures familiales, violences).

Fabrice LARAT juge que la proposition part d'une bonne intention. Il propose d'établir des statistiques montrant l'évolution de la répartition par tranche, le rendement global et le rendement par tranche. Il est nécessaire d'analyser l'augmentation des recettes liées aux droits d'inscription.

Simon GODARD désapprouve la solution proposée. Il déplace d'enjeu sur l'inflation et l'évolution des tranches des plus basses. Le lien entre les frais de scolarité et la capacité contributive des parents est déjà traité de façon bienveillante en commission d'exonération. Il n'est jamais demandé aux étudiant(e)s de fournir un



jugement d'émancipation ou de non-contribution de leurs parents. Les situations individuelles, notamment les violences, sont prises en compte et les étudiant(e)s sont accompagné(e)s.

Giulio CARIGNANO (AGORA) précise que la motion évoque une application par cycle de 3 ans maximum, avec une césure de 4 ans. La réforme ne coûterait rien à l'établissement et apparaît simple à mettre en place. Une éventuelle augmentation serait plus difficile à effectuer. Concernant les données, les statistiques par année et par cohorte demandées depuis plus d'un an n'ont pas été fournies, ce qui ne permet pas d'analyser les raisons de l'augmentation. La motion doit s'inscrire dans une réflexion plus importante sur les frais de scolarité. Cette solution est réaliste et s'inscrit dans la légalité.

Sophie PANEL se demande pourquoi la motion porte sur les plafonds des tranches plutôt que sur les montants, ce qui a tendance à tasser la progressivité et à rendre le système injuste. Concernant la faisabilité opérationnelle, une alternative serait de maintenir la prévisibilité pour les étudiant(e)s et de plafonner le taux d'augmentation des frais d'inscription.

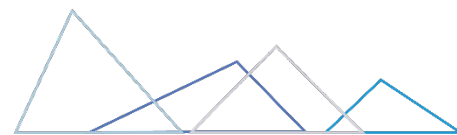
Le Directeur se montre opposé à cette proposition, car sa mise en place est jugée complexe pour l'administration. Les parcours ne sont pas linéaires et l'approche devrait être individualisée sur les revenus parentaux et sur l'année d'inscription. Cela induirait de l'injustice entre étudiant(e)s de la même promotion, qui ne seraient pas soumis(e)s à la même règle de calcul. Les frais d'inscription modulés constituent une fierté pour l'établissement et sont un principe de justice sociale. La réflexion doit porter sur la composition des tranches, afin de renforcer la progressivité, car les deux premières tranches sont quasiment vides. L'augmentation des frais d'inscription n'est pas d'actualité, mais le contexte est incertain. Les personnes payant le montant maximal peuvent largement participer au financement des études de leurs enfants compte tenu de leurs revenus.

Giulio CARIGNANO (AGORA) rappelle que chaque montant est personnalisé. Les personnes les plus aisées paient logiquement le montant maximal et ce principe n'est pas remis en cause. Il propose de geler la formule mathématique produisant le résultat à l'entrée, c'est-à-dire le montant obtenu pour la durée de la scolarité. La motion proposée s'inscrit dans une volonté de justice sociale et de non-augmentation des frais de scolarité. Cet engagement devrait être mis par écrit, même si le Conseil d'administration reste souverain concernant les décisions à ce sujet. La complexité administrative de l'augmentation éventuelle des frais de scolarité n'est pas un argument recevable, car il n'en est pas question actuellement. Des amendements et corrections pourraient être mis en place concernant certains cas (par exemple, les redoublements).

Claire MARYNOWER rejoint la réunion.

Jérôme BELLION-JOURDAN se demande si cette motion n'est pas prématurée, puisque l'augmentation des frais de scolarité n'est pas prévue. Il serait pertinent de se réserver la possibilité d'y revenir ultérieurement dans le cadre d'une réflexion générale sur les frais de scolarité ou dans le cas d'une nécessaire augmentation. Il propose de différer cette décision, afin d'éviter une division au sein du Conseil d'administration.

Le Président justifie son vote défavorable par deux raisons. D'une part la complexification du dispositif pour la gestion administrative serait réelle. Le barème n'a jamais été modifié jusqu'à présent, mais il pourrait être décidé d'augmenter annuellement les frais d'inscription du montant de l'inflation, comme le fait l'État avec l'impôt sur le revenu. Le cas échéant, 5 barèmes différents devraient alors coexister. D'autre part la motion paraît contraire au principe d'annualité budgétaire et de mutabilité des actes administratifs. Le Conseil d'administration est souverain et une telle délibération n'offrirait en réalité pas de garantie juridique. L'approbation de la motion ne serait qu'une annonce politique. Cette « fausse » clause de protection donnera



l'impression d'une garantie qui n'en est pas une, le conseil d'administration pouvant à tout moment changer cette règle.

Mise aux voix de la motion = 4 POUR - 5 CONTRE - 14 ABS

La séance est interrompue pendant la pause déjeuner.

Ouverture du vote pour l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers et à l'égard des personnels enseignants - Collège personnels

Emmanuel KALNINS indique que la section disciplinaire compétente à l'égard des usager(e)s est composée de 4 professeur(e)s de l'université, 4 maître(sse)s de conférence et personnels assimilés et 8 usager(e)s. Ces dernier(e)s ont déjà été désigné(e)s. Les représentant(e)s des 2 premiers corps de sexe masculin restent à désigner.

La section disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants est constituée de 4 professeur(e)s de l'université, 4 maître(sse)s de conférence et personnels assimilés et 2 personnels des autres corps de fonctionnaire exerçant des fonctions d'enseignement.

Le scrutin est majoritaire plurinominal à deux tours et donne la possibilité d'indiquer autant de noms que de sièges. Un modèle de vote par procuration a été prévu pour les personnes en ligne.

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Approbation des grandes orientations de la réforme du 1er cycle
délibération CA-2026-07

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Une présentation est partagée.

Hélène DESSAUX rappelle que le projet a été animé de façon collective et itérative. La phase de préprojet date de la fin 2024. Un consensus assez large a porté sur la nécessité de revoir l'offre de formation. Au printemps 2025, une enquête a été réalisée auprès des étudiant(e)s, ce qui a permis d'alimenter la réflexion avec des données chiffrées. La phase projet a inclus un séminaire de lancement de 2 jours à l'été 2025 ayant rassemblé 70 participant(e)s. De grandes actions ont été définies et des groupes de travail thématiques ont été constitués. La phase actuelle concerne la conception. Elle inclut le conseil pédagogique du 1^{er} cycle, afin d'apporter des éléments de réponse concernant les orientations de la réforme.

Des groupes de travail techniques seront constitués en 2026, afin de préparer la mise en œuvre de la réforme (chiffrage, soutenabilité des propositions, calendriers de développement). La réalisation débutera à compter de la rentrée 2026 pour les primo-entrant(e)s. Une phase de transition sera mise en place pour les autres étudiant(e)s. Les temps d'échange se déroulent en séminaire, en directoire ou en Sénat académique (regroupement CEVIE et CS). Les orientations ont été présentées en CEVIE le 5 février. Un CEVIE se tiendra au



Procès-verbal

mois de mai, afin de valider les documents réglementaires. Les décisions seront entérinées au mois de juin pour une mise en œuvre en septembre 2026.

Le Directeur explique que ce projet structurant comporte différentes fonctions. Le passage de la mobilité de A2 vers A3 qui était plébiscité lors des premières journées de réflexion collective, permet de réfléchir de façon plus large. Il est question de repenser les contenus, les approches et les méthodes au regard des changements récents de la société. L'enjeu est de renforcer la logique d'ouverture aux mondes, à l'international, et en termes de diversité sociale. La formation doit articuler l'enseignement et la recherche de façon exemplaire : le renforcement de l'apprentissage des méthodes de recherche permettra aux étudiant(e)s de mieux appréhender les enjeux actuels. Un cadre bienveillant et un large choix seront mis en place pour les activités curriculaires et extracurriculaires. L'ambition est d'incarner le processus de transformation démocratique de l'établissement en commençant par une réforme concernant l'ensemble de la communauté.

La réforme porte sur le contenu des enseignements, les méthodes, ainsi que les relations avec les laboratoires et les acteurs de la société civile. Les objectifs principaux sont les suivants :

- introduire plus de collégialité dans l'organisation du 1^{er} cycle ;
- améliorer la cohérence entre les 2 années de formation à Grenoble ;
- rendre les étudiant(e)s plus autonomes dans leur formation ;
- mettre à jour le modèle pédagogique ;
- renforcer l'adossé de la formation à la recherche.

Fabrice LARAT quitte la réunion.

Hélène DESSAUX explique que la collégialité favorise la capacité à produire des données, à communiquer et à rendre visible les formations et l'insertion professionnelle. Elles doivent être mieux exploitées, afin de prendre des décisions plus éclairées. La création d'un conseil pédagogique de 1^{er} cycle offre un lieu de concertation et de travail commun autour de propositions lors de réunions régulières. Le Sénat académique, organe déjà présent dans le règlement intérieur, a été réuni pour la première fois avec la commission scientifique. Les séminaires avec les enseignant(e)s font partie du dispositif. La formalisation de toutes les instances est prévue dans le règlement intérieur.

Jérôme BELLION-JOURDAN rejoint la réunion.

Le Directeur informe que le déplacement de la mobilité vise à construire un cursus pensé sur 2 années consécutives, afin d'améliorer la continuité des apprentissages. Cette bascule sera incluse dans la conception intégrée des 3 années de formation. Une UE Orientation axée sur la professionnalisation sera ajoutée dans le 1^{er} cycle de la 3^e année. Elle vise à accompagner les élèves à distance pendant leur année à l'étranger. Les enseignements seront axés sur les enjeux des transitions écologique et numérique. Concernant les cursus anglais et français, le parcours POLIS a permis d'accueillir une étudiante ukrainienne et un étudiant russe en exil. Les étudiant(e)s estiment que le cursus ne permet pas suffisamment d'interactions avec les étudiant(e)s internationaux. L'offre de cours en anglais sera augmentée et les étudiant(e)s de POLIS seront intégrés(e)s dans un cursus plus standard dans une volonté d'uniformisation du diplôme.

Hélène DESSAUX indique que les étudiant(e)s auront plus facilement accès aux informations via des outils pédagogiques. Un site web a été refondu, un intranet étudiant(e)s a été mis en place et il est prévu une plateforme unique. À la rentrée 2025, un guide d'accueil bilingue a été créé. IL sera complété avec les syllabus des formations. L'outil MonDossierWeb permettra de consulter les relevés de notes de façon autonome. L'offre de cours sera structurée autour d'UE disciplinaires, avec un large choix. La Semaine projet sera



Procès-verbal

reconduite, afin de permettre aux étudiant(e)s de participer à des projets menés par les enseignant(e)s et les équipes de l'établissement. Les Journées de l'égalité pourront être valorisées dans le cadre de l'UE Engagement. Le manque de transparence et d'équité dans les choix a été relevé par les étudiant(e)s dans le cadre de l'enquête. La sélection par les notes s'avère inégalitaire en cas d'hétérogénéité au niveau du traitement des étudiant(e)s. La capitalisation des UE validées sera mise en place, ainsi que le système AJAC (Ajourné(e) Autorisé(e) À Continuer) entre la 1^{ère} et la 2^e année pour les étudiant(e)s n'ayant pas validé une UE. L'engagement associatif (associations de l'IEP ou reconnues d'intérêt public, stages, participation aux conférences organisées dans l'établissement) sera encouragé via une UE dédiée. Du mentorat sera mis en place entre les élèves de 1^{ère} et de 2^e année.

Le Directeur annonce la création d'un CAP@UGA (Centre d'Appui à la Pédagogie), afin que les enseignant(e)s se forment continuellement à de nouvelles méthodes pédagogiques selon un nombre d'heures dédiées, sur la base du volontariat. Le format et les modalités d'évaluation des cours évolueront. Le format des conférences de méthode et des cours fondamentaux sera maintenu (12 fois 2 heures). Les évaluations de certaines UE seront effectuées uniquement par compétence, notamment l'UE Engagement. Le PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences) est un outil sous-utilisé, car il n'a pas d'utilité concrète dans la validation actuelle de la formation. Le séminaire d'apprentissage de la recherche (36 heures sur l'année) sera évalué en compétences et limité à 10 étudiant(e)s en phase normale. Il mènera à la création d'un mémoire A2, ce qui constitue une spécificité de l'IEP Grenoble.

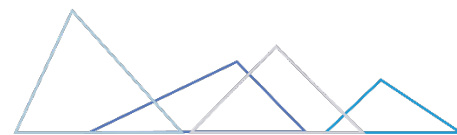
Concernant les risques liés au numérique et à l'I.A. par rapport à la pédagogie, la transformation sociale en cours est de grande ampleur. L'IEP se montre prudent et souhaite garantir aux étudiant(e)s une capacité à apprendre en entraînant leurs cerveaux et capacités cognitives indépendamment de ces outils, ce qui implique une réflexion sur les types d'exercices proposés et une formation spécifique sur ces enjeux (cours sur la transition algorithmique construit avec des ingénieur(e)s). Ce modèle de cours créé par l'UGA est basé sur la pluridisciplinarité. Concernant la transition écologique, l'offre de destinations européennes de haut niveau sera enrichie, afin de limiter l'impact carbone des échanges à l'étranger. Une formation à la gestion et au management sera également créée pour les étudiant(e)s, afin d'appréhender le fonctionnement d'une organisation.

Hélène DESSAUX aborde la proposition de renforcement de la culture de la recherche dans le 1^{er} cycle. Les étudiant(e)s pourront faire des stages d'excellence en laboratoire de recherche. Les Rendez-vous de la recherche ont été mis en place une fois par mois, afin que les enseignant(e)s chercheur(se)s présentent leurs travaux à l'ensemble de la communauté. La place des enseignements pour et par la recherche sera accrue. L'équipement méthodologique (capsules vidéo, supports variés) sera renforcé pour les étudiant(e)s. La réforme s'appuiera sur un socle pluridisciplinaire et des cours à choix sur les recherches. L'encadrement du futur mémoire de A2 sera accompagné et les séminaires seront plus fréquents.

Le Directeur ajoute qu'un cours de méthodologie du travail universitaire sera ajouté. Des cours de méthode sont également prévus.

Hélène DESSAUX précise que, lors des échanges préalables concernant cette réforme, des systèmes de sondage ont permis de passer en revue les propositions et de mettre en lumière les positionnements de chacun(e).

Le Directeur indique que la proposition de maquette cible n'est pas soumise au vote, car elle n'est pas complètement finalisée. Les sections disciplinaires incluent 6 UE (Sciences politiques, Droit, économie, Gestion, Sociologie, Histoire). Une UE transition écologique est prévue en 1^{ère} année et une UE transition



Procès-verbal

numérique en 2^e année. Une UE Méthode, une UE Langue (2 langues vivantes au cours du 1^{er} cycle) et une UE Sport sont également au programme. L'UE recherche en 2^e année est décalée, afin de permettre aux étudiant(e)s de soutenir leur mémoire à distance, depuis l'étranger.

Hélène DESSAUX mentionne que des réflexions sont en cours au niveau opérationnel, notamment la bascule de l'année de mobilité. 3 scénarii de mise en œuvre sont étudiés concernant la phase de transition entre 2027 et 2028 (ressources financières, locaux, qualité de la formation).

Le Directeur ajoute que la faculté s'impliquera dans cette réforme. 100 à 200 étudiant(e)s supplémentaires seront accueilli(e)s. Des heures complémentaires sont prévues et des recrutements temporaires seront effectués (accompagnement des dispositifs d'orientation, enseignant(e)s vacataires, etc.). Concernant le recrutement d'enseignant(e)s permanent(e)s, un poste est en cours de discussion. Un support ministériel FNSP pourrait être dédié à l'enseignement et à la recherche. L'IDEX soutient la réforme à hauteur de 400 000 euros. Des locaux vides déjà présents sur le campus pourront être utilisés de façon temporaire.

Cette réforme implique du travail pour les enseignant(e)s-chercheur(se)s et les personnels administratifs, des changements pour les étudiant(e)s, mais l'ensemble de la communauté en bénéficiera. La coordination entre enseignant(e)s sera renforcée et l'offre de formation pédagogique agrandie. Le pilotage de la formation sera collégial et le suivi se fera via l'outil Moodle. Concernant les services administratifs, le suivi des parcours (inscriptions, orientations) et les procédures seront simplifiés. L'interface avec les enseignant(e)s sera améliorée. Les étudiant(e)s ont souhaité un vote point par point concernant cette réforme : l'offre a été structurée en 4 blocs (maquette, passage de la mobilité de A2 en A3, modalités d'évaluation, amélioration des outils).

Le Président propose un examen par bloc. En cas de nécessité, un point pourra être traité en particulier.

Iban HONTHAAS (OURSE) approuve la réforme au nom des 3 syndicats étudiant(e)s. Ils souhaitent néanmoins ouvrir le débat sur 3 points : le changement d'année de la mobilité, l'unité de Gestion remplaçant l'économie en 2^e année et le déplacement de la professionnalisation du 2^e cycle.

Le Président note cette demande.

Aurélien LIGNEREUX souhaite savoir la raison pour laquelle les évaluations des enseignements par les étudiant(e)s n'ont pas été utilisées pour établir le diagnostic et le retour de l'HCERES n'a pas été attendu pour mener la réflexion. La qualité de l'expertise du CEVIE est actuellement menacée par l'absence de représentant(e)s enseignant(e)s pour la séance du 28 mai.

Hedwig MESANA précise que les questionnaires ne visent pas à évaluer les formations de façon publique, mais sont adressés aux enseignant(e)s de façon confidentielle selon la charte. L'utilisation de ces données dans un autre contexte ne pourra être le fruit d'un travail à mener collectivement, car elle serait contraire à la charte. L'observatoire des formations propose des évaluations qu'il serait intéressant de mettre en place.

Sophie PANEL estime que le principe des 3 conférences de méthode sur 6 à choisir lors de la 2^e année devrait être discuté au mois de juin, car il dépend de la discussion globale sur la maquette finale. Elle n'y est pas favorable, car des heures obligatoires en économie seront perdues. Concernant l'évaluation du séminaire en compétences, elle estime que la procédure est assez bureaucratique et que les critères sont complexes. Elle remet en question la légitimité de l'UE Orientation.

Procès-verbal

Claire MARYNOWER questionne le passage des MSS (Méthodes des Sciences Sociales) à 4 semestres dans le cas où l'effectif des enseignant(e)s est insuffisant dans l'établissement.

Fabien TERPAN émet un doute sur la bascule du départ à l'étranger vers la 3^e année, en raison de l'impact sur l'établissement de ce changement en parallèle de la réforme des enseignements. Il souhaite savoir si cela occasionnera une surcharge de travail pour les personnels administratifs et les enseignant(e)s-chercheur(se)s. La logique de construction étant soit transversale, soit disciplinaire, il craint un silotage des disciplines. Il serait légitime que le droit soit davantage enseigné dans les conférences de méthode et les cours magistraux. La réforme devrait prévoir des moments d'échange concernant la pluridisciplinarité. Concernant le Sénat académique, les documents devraient être envoyés avant la tenue des échanges, afin que les discussions soient éclairées.

Éloïse CAUSSE (OURSE) regrette que les informations sur le parcours de 3^e année ne soient pas disponibles pour les étudiant(e)s de 1^{ère} année.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) intervient au nom de Solidaires étudiant(e)s. Le syndicat se prononce radicalement contre l'UE de Gestion, car elle remplace le dernier cours magistral d'économie institutionnelle. Concernant le déplacement de la mobilité internationale, il est demandé de se positionner sur des objectifs, et non sur les problématiques opérationnelles. Or, aucune garantie d'organisation n'est prévue (salles, effectifs, profil des enseignant(e)s).

Raphaël DAVIN (AGORA) approuve le report de la professionnalisation en 1^{er} cycle. Concernant les séminaires, l'effectif de 10 personnes est apprécié, mais ne semble pas être réaliste en pratique compte tenu des effectifs concernés. Concernant l'UE Orientation et la soutenance de mémoire pendant la mobilité, cela risque de retirer des crédits. Il est souhaité une année équivalente à 60 crédits.

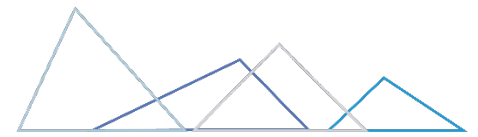
Aurélien LIGNEREUX revient sur la répartition des crédits entre les 2^e et 3^e années. L'évaluation finale repose sur le mémoire. L'évaluation portera en 2^e année sur des travaux intermédiaires, mais le cœur du métier interviendra de façon minimale, ce qui reflète mal l'esprit du séminaire. Il arrive qu'un mémoire ne soit pas rendu en 3^e année faute de temps. Il se demande ce qui est prévu en cas d'échec.

Simon GODARD apprécie l'esprit de la réforme et accueille le changement de façon positive. Le déplacement de la mobilité offre l'opportunité d'une réforme du 2^e cycle. Il relève des incohérences dans la méthode d'enseignement des 4 semestres des MSS. Concernant les séminaires, l'effectif cible semble beaucoup trop ambitieux. Les évaluations des enseignements du 2^e semestre 2025 n'ont toujours pas été transmises aux enseignant(e)s responsables. Il regrette que des statistiques générales agrégées ne soient plus présentées.

Catherine SAINTAGNE reconnaît que les étudiant(e)s n'ont pas forcément besoin d'une UE dédiée à l'orientation, mais que cela garantirait leur présence aux événements liée à la professionnalisation.

Lou ALPY (OURSE) considère qu'il n'est pas nécessaire de consacrer une UE à l'orientation. Cette question mobilise les étudiant(e)s, mais il est logique qu'ils n'assistent qu'aux présentations qui les intéressent. Le renforcement des MSS est perçu favorablement, mais les 4 semestres obligatoires sont remis en question.

Anne BARTEL-RADIC rappelle que l'UE de Gestion correspond aux sciences de gestion, discipline académique questionnant l'action collective sous le prisme de la responsabilité des organisations.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Giulio CARIGNANO (AGORA) informe que, selon le sondage sur la vie des étudiant(e)s, 75% des répondant(e)s pensent que l'année de mobilité survient au bon moment dans leurs études. La faisabilité du déplacement de la mobilité n'est pas garantie. Sciences Po Grenoble doit maintenir sa spécificité de l'année à l'étranger dès la 2^e année. En 3^e année, 10% des étudiant(e)s choisissent d'effectuer une double licence avec la faculté d'économie. En cas de bascule de la mobilité, elle devrait être renégociée sur une base distancielle ou serait rendue impossible.

Le Directeur reconnaît qu'à date, un seul enseignant-chercheur a répondu à l'appel à candidatures pour le CEVIE. Or, cette instance devra être pourvue. Il est possible de siéger dans plusieurs instances. Les discussions à propos de cette réforme sont nombreuses et reflètent une volonté démocratique et de dialogue. C'est en ce sens que la bascule à l'étranger est questionnée d'un point de vue organisationnel et financier, questions à laquelle l'administration sera en mesure de répondre. L'idée est de commencer par la 1^{ère} année. La tension portera ensuite sur la 2^e année. Il sera fait appel à des statuts particuliers (ATERs supplémentaires, vacataires), afin d'assurer les enseignements. L'impact du changement est en cours d'analyse. Les ressources financières sont disponibles. Aucun enseignement ne sera effectué à distance. Concernant les séminaires, l'effectif de 10 personnes est l'objectif final, mais peut être revu. Il approuve les demandes concernant les semestres des MSS. L'UE Orientation répond à une demande étudiante : des ateliers et des dispositifs de tutorat avec des Alumni seront mis en place.

Hedwig MESANA constate une méconnaissance des étudiant(e)s concernant certains parcours. L'UE Orientation vise à ce que les étudiant(e)s prennent connaissance d'au moins 50% des choix. Cela ne limitera pas le nombre de cours pouvant être suivis à l'étranger.

Le Directeur précise que la réforme pédagogique implique un volume d'heures supérieur, car les cours dureront tous 2 heures. Le système AJAC aura lieu uniquement entre la 1^{ère} et la 2^e année. Si le mémoire n'est pas rendu à la suite de la 3^e année, le passage en 4^e année ne sera pas possible.

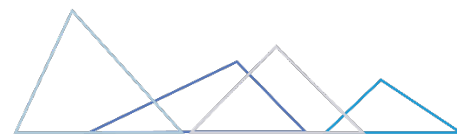
Hélène DESSAUX informe que la convention avec la faculté d'économie arrive à échéance à l'été 2026. L'UGA est en phase d'accréditation. Une discussion sur la poursuite du partenariat va être engagée au regard de la réforme et de la nouvelle offre de formation accréditée à l'UGA.

Lou ALPY (OURSE) souligne qu'il est possible de suivre des cours additionnels uniquement sous réserve de ne pas dépasser le nombre de crédits. Rendre l'orientation obligatoire ne conduit pas forcément à une meilleure information et ne correspond ni à la vision, ni aux besoins des étudiant(e)s. Il est demandé plus de transparence et d'accessibilité.

Stéphane PUSATERI revient sur le sujet du parrainage. Un système a déjà été mis en place pendant 3 ans, mais l'adhésion des étudiant(e)s est restée faible et il a été abandonné. À présent, 400 diplômé(e)s sont disponibles pour devenir parrain / marraine d'étudiant(e)s. L'accompagnement devrait être présent tout au long du parcours de formation.

Sophie PANEL se montre favorable au fait que les MSS soit proposées parmi les conférences de méthode. Il est dommage que l'arbitrage soit au détriment des conférences de méthode de certaines disciplines (notamment le droit).

Hedwig MESANA indique que le volume horaire des CM et des CF passera de 5 491 heures à 5 193 heures en 1^{ère} année (- 6%). En 2^e année, le volume horaire augmentera de 25%. La réforme induira également une



Procès-verbal

hausse du face-à-face enseignant(e)-étudiant(e). En cas d'année double, il faudra assurer 5 200 heures supplémentaires. Il sera demandé un effort de 100 heures supplémentaires aux enseignant(e)s.

Aurélien LIGNEREUX cite un groupe de travail sur le Grand Oral. Afin de répondre au défi de l'I.A., il a été proposé d'avoir plus de temps de préparer le sujet à partir d'une bibliographie, afin de construire une réflexion nourrie.

Séverine LOUVEL nuance l'idée du passage de 1 semestre à 4 semestres de MSS. L'objectif est d'instaurer une base commune de travail (MDU). Le 4^e semestre permettra aux enseignant(e)s de proposer un enseignement des méthodes en option (Droit, Histoire, Économie), afin de nourrir d'autres disciplines.

Hedwig MESANA précise que le volume de 100 heures supplémentaires est théorique et le juge réaliste.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souhaite connaître l'objet du vote et son ordonnancement. Il questionne la faisabilité des 100 heures supplémentaires et annonce le vote défavorable d'AGORA.

Simon GODARD pense que l'instauration de la réforme est possible, même si elle sera consommatrice d'heures durant la 1^{ère} année. Néanmoins il n'est pas stratégique de mettre en parallèle le nombre d'heures avec les 52 enseignant(e)s-chercheur(se). Certain(e)s excèdent déjà les 192 heures et ne pourront plus se consacrer à la recherche. Or, il a été rappelé l'importance pour l'IEP de lier enseignement et recherche.

Le Directeur revient sur la validation des blocs de compétences. Un doctorant a ainsi validé ses 8 blocs de compétences. Les attendus seront précisés lors du séminaire (revue de littérature, question et design de recherche, méthodologie, etc.). La note du mémoire est déjà séparée de celle portant sur le séminaire. Les modifications suggérées par les étudiant(e)s (renforcement des enseignements de méthode, UE d'ouverture avec choix de 2 CS, augmentation du nombre de séminaires validés en compétences) seront intégrées dans le document.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) propose d'exclure l'UE Orientation du vote, car elle est controversée.

Catherine SAINTAGNE se montre ouverte à la discussion concernant les modalités de l'UE Orientation.

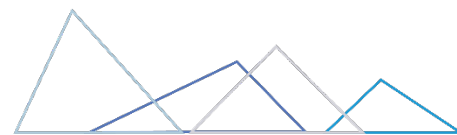
Hélène DESSAUX suggère que le dispositif d'orientation soit maintenu de façon facultative, sans être crédité en ECTS.

Le Président procède aux votes.

Mise aux voix du retrait de l'UE orientation du Bloc 1 = 19 POUR – 8 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Mise aux voix de la délibération Bloc 1 ainsi modifié (hors UE Orientation) = UNANIMITE

Le Directeur résume les arguments en faveur du basculement de la césure de A2 à A3 : assurer la continuité pédagogique entre les 2 premières années de formation et mobiliser les étudiant(e)s, permettre un engagement durable dans la vie associative de l'établissement et au-delà, limiter la pression liée au processus de choix au 1^{er} semestre de la 1^{ère} année, faciliter l'atteinte du niveau requis en langue, réduire les coûts de



Procès-verbal

déménagement, envoyer à l'étranger des étudiant(e)s plus matures et autonomes. Les autres instances soutiennent massivement cette évolution.

Lou ALPY (OURSE) souligne que le consensus des étudiant(e)s est en défaveur de cette bascule. Ce sujet n'a malheureusement pas pu être discuté avant cette réunion. Concernant l'orientation, le lien entre les étudiant(e)s de 3A et 4A est facilité par la présence dans l'établissement. Si l'année de mobilité est déplacée en A3, les inégalités de réseaux entre étudiant(e)s s'accroîtront. Selon le fonctionnement actuel, les étudiant(e)s de 3^e année sont les plus engagé(e)s dans la vie associative de l'IEP et la passation se fait directement avec les élèves de 1^{ère} année. Les cours de langues prévus sur 5 mois à l'IEP ne permettent pas de réduire les disparités à l'arrivée à Sciences Po et d'augmenter significativement le niveau des étudiant(e)s. Concernant les coûts de déménagement, ils varient selon la destination. Changer de logement en cours d'année permet d'économiser les loyers des mois estivaux.

Jérôme BELLION-JOURDAN quitte la réunion et donne procuration au Président.

Pauline VIGNOUD quitte la réunion et donne procuration à Julien LOYER.

Caroline BRAY affirme que des échanges ont déjà eu lieu au sujet de la mobilité avec le personnel et des étudiant(e)s (CEVIE, Sénat académique). Selon les établissements d'origine, le niveau de langues à l'arrivée à l'IEP est parfois insuffisant. Néanmoins les enseignant(e)s en langues de l'IEP peuvent faire progresser les étudiant(e)s.

Stéphane PUSATERI revient sur les liens des étudiant(e)s du premier cycle avec les M1 et M2.

Éloïse CAUSSE (OURSE) rappelle que le CEVIE a voté la réforme dans l'ensemble.

Sophie PANEL souhaite savoir si les positions que défendent présentement les étudiant(e)s sont partagées par l'ensemble de la communauté représentée (étudiant(e)s A1, A2, 2^e cycle, etc.).

Raphaël DAVIN (AGORA) confirme que plus de 70% des étudiant(e)s sont satisfait(e)s de partir à l'étranger en 2^e année. Le taux de participation aux élections est élevé (96%), ce qui garantit une bonne représentativité.

Haitem GUIZANI quitte la réunion.

Anne BARTEL-RADIC mentionne qu'une enquête a également été menée par la Direction.

Le Directeur reconnaît que la demande des étudiant(e)s en faveur de la bascule n'est pas forte.

Iban HONTHAAS (OURSE) affirme que les étudiant(e)s de sa promotion sont très satisfait(e)s de partir en 2^e année. L'IEP ne garantit pas que la transition se déroule dans de bonnes conditions.

Anne BARTEL-RADIC estime que cette position ne revient pas à être défavorable à une bascule.

Le Président rappelle que le projet de bascule est en discussion depuis un an et demi.

Catherine SAINTAGNE estime que les craintes des étudiant(e)s portent davantage sur la transition, plus que sur le principe de la bascule.



Procès-verbal

Le Président signale qu'une réforme de cette ampleur comportera nécessairement des difficultés, mais qu'elles ne doivent pas motiver les oppositions. De tels freins reflèteraient un déni de compétence et un refus de confiance vis-à-vis des personnes ayant travaillé sur cette évolution.

Éric BRUN déplore qu'un certain conservatisme puisse rendre le projet caduc. Retirer certains éléments assurant la cohérence globale pourrait rendre la réforme impraticable.

Le Président procède aux votes.

Mise aux voix de la bascule mobilité en A3 = 18 POUR - 10 CONTRE

Mise aux voix de la délibération Bloc 2 = 18 POUR - 10 CONTRE

Mise aux voix de la délibération Bloc 3 (modalités d'évaluation) = UNANIMITE

Mise aux voix de la délibération Bloc 4 (amélioration des outils) = UNANIMITE

AFFAIRES JURIDIQUES

Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – collèges des professeurs des universités et des maîtres de conférences délibération CA-2026-12

Présenté par [le Président](#)

Aurélien LIGNEREUX et Fabien TERPAN sont élu(e)s membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager(e)s en tant que professeur(e)s.

Simon GODARD et Haitem GUIZANI sont élu(e)s membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager(e)s en tant que maîtres(se)s de conférences.

Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants délibération CA-2026-13

Présenté par [le Président](#)

Aurélien LIGNEREUX, Fabien TERPAN, Simon GODARD, Haitem GUIZANI et Anna JEANNESSON sont élu(e)s membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignant(e)s.

Le Président précise qu'un siège est vacant faute de quorum.

Approbation de la participation de Sciences Po Grenoble-UGA au service partagé « CAP@UGA »

délibération CA-2026-08

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Le Directeur rappelle qu'il est prévu un service commun de pédagogie regroupant les outils. L'IEP y contribuera financièrement et mettra à disposition une ingénieure de recherche.

Hélène DESSAUX ajoute que la clef de répartition entre les établissements dépend du nombre d'ETP enseignant(e)s et enseignant(e)s-chercheur(se)s. Selon une estimation, la contribution de l'IEP serait de 20 000 à 25 000 euros par an.

Le Président procède au vote.

Mise aux voix de la délibération = UNANIMITE

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de double diplôme entre GEM et Sciences Po Grenoble-UGA

délibération CA-2026-09

Présenté par [Hedwig MESANA](#)

Hedwig MESANA précise que l'année de césure nécessitera un avenant à la convention. Elle s'effectuera selon les conditions de l'école d'origine.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) est défavorable à ce partenariat, car l'IEP n'a pas à former des étudiant(e)s d'école de commerce privée. Le coût substantiel de leurs études devrait permettre de financer leur formation. Il n'incombe pas au secteur public de soutenir ce type d'établissement.

Le Président précise qu'un nouvel examen aura lieu en 2027, lorsque la convention arrivera à son terme.

Caroline BRAY souligne que les étudiant(e)s de GEM pourraient eux aussi dénoncer cette convention, car ils sont très mal accueilli(e)s par les étudiant(e)s de Sciences Po.

Giulio CARNIGNANO (AGORA) évoque la problématique de la qualité et de la pertinence des cours de GEM. Concernant l'accueil des étudiant(e)s, les cas problématiques sont peu nombreux et doivent être traités en jury. Le modèle académique de Sciences Po est régi par l'excellence. AGORA est favorable à cette convention.

Catherine SAINTAGNE ajoute que les étudiant(e)s de GEM sont très satisfait(e)s de la richesse des cours dispensés à Sciences Po Grenoble.

Le Président procède au vote.

Mise aux voix de la délibération = 25 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION

Emmanuel KALNINS quitte la réunion.

Approbation de la convention avec l'Université Internationale de Rabat

délibération CA-2026-10

Présenté par [Hedwig MESANA](#)

Hedwig MESANA informe qu'une rencontre a eu lieu à Rabat sur 2 jours. Le partenariat est en vigueur depuis 17 ans. Depuis quelque temps, les échanges sont rares, la coopération de recherche est à l'abandon, les inscriptions à Sciences Po Grenoble sont défaillantes et les procédures sont peu claires. Le contexte est à nouveau favorable à une collaboration avec Rabat (changement de présidence à la Faculté des Sciences Humaines, nouvelle direction à Sciences Po). L'accueil a été très positif et reflète une volonté de mener des actions concrètes. Dès septembre 2026, 10% du 1^{er} cycle de Rabat sera dispensé par des enseignant(e)s de Sciences Po Grenoble-UGA. Ils bénéficieront d'un accueil privilégié. Claire MARYNOWER est chargée de ce partenariat. Les échanges entre enseignant(e)s seront encouragés. Les modalités pédagogiques seront définies. Un règlement des études commun sera rédigé concernant le double diplôme délivré au bout de 3 ans. Les étudiant(e)s de Rabat auront accès à la procédure d'orientation sur A3 et A4. Ils pourront candidater sur la plate-forme, mais n'auront pas de place garantie dans les parcours de Sciences Po. Le dialogue a été renouvelé au niveau des processus administratifs (procédure d'inscription, données sur les étudiant(e)s, etc.). Des pistes de terrains de recherche communs sont à l'étude. Il est envisagé de participer au projet porté par Sciences Po Bordeaux avec les établissements d'Addis-Abeba et d'Abidjan.

Simon GODARD rappelle que le renouvellement du partenariat n'a pas suscité l'approbation du Conseil d'administration au mois de juin. Auparavant, les enseignant(e)s-chercheur(se)s effectuaient des heures supplémentaires payées par Rabat. À présent, elles seraient comptabilisées dans les services de Sciences Po et seraient remboursées par Rabat au tarif des heures complémentaires, soit 42 euros bruts par heure. Il propose de créer un diplôme d'établissement attribué aux étudiant(e)s de Rabat une fois diplômé(e)s.

Hélène DESSAUX indique que ce diplôme existe déjà dans la convention précédente.

Iban HONTHAAS (OURSE) accueille ce partenariat positivement et souhaite son élargissement au continent africain.

Hedwig MESANA ajoute que certain(e)s enseignant(e)s de Rabat pourraient intervenir à Sciences Po en cas de manque d'effectif.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, souhaiterait qu'un bilan intermédiaire soit mis en place, afin de s'assurer que la convention est concrètement mise en place par l'université de Rabat.

Le Président rappelle que la durée de la convention est de 3 ans et s'il reconnaît que l'IEP n'a pas non plus respecté certains engagements, il constate que cette convention a été interrogée à plusieurs reprises par le conseil d'administration par le passé. Aussi il propose qu'une étape de validation intermédiaire soit ajoutée à la délibération.

Claire MARYNOWER informe qu'un bilan quantitatif et qualitatif au bout des 3 ans est prévu dans la délibération, afin de réévaluer l'opportunité de renouveler l'accord. Le délai d'un an lui paraît court.

Le Président l'admet mais souhaite cependant qu'un retour devant le CA au bout d'un an soit ajouté à la délibération.

Le Président procède au vote.



Mise aux voix de la délibération par le Président = 26 POUR - 3 ABSTENTIONS

Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au dispositif de la mutualisation inter IEP des parcours de 4ème et 5ème année
délibération CA-2026-11

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX informe que la convention de mutualisation avec les IEP a déjà été signée. Les étudiant(e)s sont diplômé(e)s de leur établissement d'origine avec une attestation de réussite précisant la spécialité suivie dans le parcours d'accueil. La convention est prolongée d'un an.

Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITE

Sophie PANEL estime que l'abstention massive concernant le sujet des droits de scolarité s'explique par diverses raisons (opposition, incompréhension, etc.). Elle suggère que les discussions se poursuivent à ce sujet.

Le Président approuve le report de ce point.

Bilan Formation Continue et perspectives
Information

Présenté par [Élise CHAGOT](#)

Ce point est reporté.

CLOTURE DE LA SEANCE

La séance est clôturée à 18 heures 12.

Fin de la séance

Prochaine séance : Vendredi 26 juin 2026